
suivez toute l'actualité du SNUipp



Cliquez ici pour adhérer en ligne



Téléchargez le bulletin d'adhésion et diffusez le ici

**2017-2018 - Lettre du SNUipp-FSU n°59
21 mars 2018**



Sommaire : CAPD 21 mars, Action BD circons, GREVE, Fonction publique, ATSEM, Réunions syndicales, Mouvement, Appels, Classe exceptionnelle, Hors classe, INEAT/EXEAT, Hors classe, agenda, retraite



CAPD 21 mars : les élu(e)s du SNUipp-FSU vous rendent compte !

A l'ordre du jour: étude des recours / refus disponibilités; départs en formation Cappei; postes adaptés; liste d'aptitude PE; questions diverses (ineat/exeat, BD circos, calendrier CAPD Hors classe- classe exceptionnelle).

[Lire le compte-rendu complet](#)



Défense des BD Circos de NICE : le SNUipp-FSU obtient gain de cause !

La secrétaire générale de l'Inspection Académique a téléphoné hier au SNUipp-FSU pour rendre son arbitrage concernant la gestion des BD zones infradépartementales des circonscriptions de Nice, suite à l'audience sollicitée par le SNUipp-FSU et le SNASUB-FSU et accordée lundi 19 mars.

Nous avons à nouveau insisté notamment sur le respect du protocole sur le remplacement infra-départemental (gestion par chaque secrétaire de circonscription du remplacement de son secteur) et sur notre opposition au changement brutal des fonctions des secrétaires de circonscriptions.

La proposition du SNUipp-FSU de surseoir, pour la rentrée prochaine, à la gestion par 2 secrétaires des 7 circonscriptions de Nice, est acceptée. La mise en place de groupes de travail pour réfléchir à une nouvelle organisation de ces 7 circonscriptions (avec pour l'instant 6,5 moyens) pour les rentrées suivantes également.

Ces groupes de travail s'organiseront de manière tripartite (administration, secrétaires et organisations syndicales) ou bipartite.

En résumé nous restons sur l'organisation actuelle pour 2018/2019.

Il aura fallu une réaction immédiate de la FSU au projet de changement des missions des secrétaires par courrier au Recteur, intervention devant celui-ci au comité technique

académique, audience auprès de l'IA, appel à un rassemblement des BD circos de Nice, pour que l'Inspecteur d'Académie se range à nos arguments.

Une nouvelle fois, le SNUipp- FSU a démontré sa réactivité pour défendre les intérêts des personnels et des écoles.

Voilà la preuve que sans un syndicat combatif et représentatif, l'administration serait passée en force et aurait dégradé les conditions de travail et l'efficience du remplacement !



JEUDI 22 MARS ! Manif 10 heures - RDV Place Masséna à Nice



Fonction publique : « Refonder le contrat social » ou le rompre ?

Alors qu'aujourd'hui notre société a besoin d'une Fonction publique qui poursuive les évolutions nécessaires pour assurer toutes ses missions, le gouvernement prépare le lancement de 4 "chantiers de refondation du contrat social avec les agents publics" qui, en l'état, diminuerait son rôle.

[**Lire la suite**](#)



Publication spéciale ATSEM

A la suite du décret du 1er mars 2018 à travers lesquelles les ATSEM ont obtenu la reconnaissance de leur appartenance à la communauté éducative, des perspectives nouvelles de carrière peuvent s'ouvrir mais de nombreux droits restent à conquérir...

C'est l'objet de la publication du syndicat des personnels territoriaux de la FSU, le SNUTER-FSU qui propose de faire le point sur les acquis et les revendications des agents des collectivités territoriales, partenaires quotidiens du personnel enseignant en école maternelle.

A diffuser sans modération auprès des ATSEM : [Téléchargez la brochure](#)



2ème série des demi journées INFOS Syndicales du SNUipp-FSU (du 17 Mars au 7 avril)

Venez nombreux ! Les sujets de discussion ne manquent pas !

- OUVERTES à TOUTES et à TOUS

Les prochaines

Vendredi 23 matin: ASH; Vendredi 23 17h (Menton)

Samedi 24 (Grasse)

Toutes les dates, lieux et modalités

[ici](#)



Serveur Iprof mouvement ouverture entre le 16 mars et le 29 mars

Le SNUipp-Fsu vous renseigne, vous informe, vous conseille, vous défend dans un souci d'équité et de transparence.

N'hésitez pas à nous contacter pour toutes questions. Le SNUipp-FSU 06, c'est 7 élu-es sur 10 à la CAPD.



Si vous le souhaitez, vous pouvez nous faire copie de votre PDF avant validation de votre saisie (si doute par exemple sur les vœux géo obligatoires)



MOUVEMENT 2018

TOUTES LES AIDES

Toutes nos aides, notre bulletin spécial, nos aides ICI

TOUS les documents annexes du mouvement 2018 sont désormais parus et publiés sur le site Esterel de la DSDEN.

Ils sont aussi ICI

ATTENTION pour les collègues à titre provisoire ou sans poste:

3 vœux géographiques obligatoires Lire ICI

Calendrier prévu

- **16 au 29 mars** : Ouverture du serveur Iprof pour le mouvement à TD POSTES BLOQUES pour accueillir les PFSE
- **6 avril** : envoi des accusés de réception Mouvement dans les boîtes Iprof des collègues - **DOUBLES au SNUipp !**
- **Dès le 8 avril et au plus tard le 13 avril**, je renvoie l'accusé de réception à l'IA + fiche de bonifications, si erreur. **COPIE au SNUipp dans tous les cas.**
- **A partir du 16 avril** : groupes de travail mouvement (vérification des barèmes ; des postes ; étude des priorités médicales)
- **Lundi 15 mai** : Capd du mouvement à TD.
- **A partir du 21 juin**: groupes de travail mouvent à titre provisoire
- **3 Juillet**: CAPD du TP



INFOS mouvement

* Pour les collègues non spécialisés mais intéressés par l'enseignement spécialisé, deux moyens pour demander un poste spécialisé

- le demander dès le TD sur Iprof mais nomination pour un an à titre provisoire (et perte du TD actuel si le collègue en a un);
- **Ou** faire une demande de délégation dans l'enseignement spécialisé après les résultats du mouvement à TD (Capd prévue le 15 mai)

A faire du 16 mai au 1er Juin 2018 - Cela concerne les collègues à TD et qui souhaitent demander, pour un an, une délégation sur un poste spécialisé en fonction des postes vacants après les résultats du mouvement à TD. **Annexe ICI**

COPIE au SNUipp-Fsu pour suivi lors des groupes de travail qui étudieront ce genre de demande.

Si la demande est acceptée, le collègue est nommé pour un an tout en gardant son TD, retrouvé à la rentrée 2019.

* POSTES de REMPLACANTS: Lire **ICI**

2 types de postes : les Brigades départementales gérés par l'IA et les BD circos rattachés et gérés dans les circos

Pour les BD circos : 3 zones infra départementales créées pour la rentrée 2018

Attention: si vous faites un voeu géographique (voeu commune, secteur de Nice ou regroupements de communes) de Brigade, vous pouvez être affecté aussi bien Brigade que Brigade rattaché à une zone infra départementale.

Attention aussi: les deux types de postes ont la même dénomination sur IProf = TIT.R.BRIG

Pour être sûr de demander un poste de BD départemental ou au contraire un poste de BD zone infra départementale, il faut se référer à liste des titulaires remplaçants fournie dans les documents de l'IA.



LISTE de postes vacants.

Les élu(e)s du SNUipp-Fsu vous rappellent cependant que tout poste est susceptible d'être vacant.

Nous conseillons à chacun(e) de demander tous les postes qui les intéressent, vacants ou non.

La liste générale des postes de l'IA fait état des postes vacants.



PERMANENCES au siège du SNUipp-FSU tous les jours pendant la période du mouvement, le JEUDI à l'ESPE

Permanence spéciale aussi le **Samedi 24 mars au matin**



Coordonnateur(trice) rep au collège de Duruy à Nice

Coordonnateur(trice) rep+ au collège Nucéra Bon Voyage à Nice

Responsable local de l'enseignement à la maison d'arrêt de Nice

Demandes AVANT le 31 mars - Copie au SNUipp-FSU

RECRUTEMENT POUR LE BUREAU DES ETUDES ESPE DE DRAGUIGNAN - AVANT le 21 avril - COPIES au SNUipp-FSU

Fiche de poste

Modalités de candidature



Rythmes scolaires

à la rentrée 2018 la quasi-totalité des communes des Alpes-Maritimes sera repassée à 4 jours.

Caussols et Mouans - Sartoux restent à 4,5 jours et 5 communes dont Valbonne qui sont en réflexion.

Tableau avancement
Classe exceptionnelle

**CAPD le 9 avril en composition restreinte :
seul le SNUipp-FSU siègera face à l'IA.**

Dotations :

Vivier 1 : 73 pour les AM et 71 pour le Var (total académique 144)

Vivier 2 : 20 pour les AM et 11 pour le Var (total académique 31)

Continuez à nous envoyer vos dossiers de candidature

Pour la deuxième campagne qui concernera les intégrations pour septembre 2018 la CAPD aura lieu fin juin.

Pour les collègues non intégrés au 1er septembre 2017 (1ère campagne) il faudra refaire le dossier.



Avancement à la Hors classe des PE au 01/09/2018

La note de service n°2018-025 du 19,02,18 relative à l'avancement à la HC des PE au titre de l'année 2018 a été publiée au BO n°8 du 22 février 2018.

Les modalités d'accès à la hors classe évoluent en raison de la mise en place de PPCR et du principe d'un déroulement de carrière sur au moins deux grades, à un rythme plus ou moins rapide.

Cette année est une année transitoire.

CAPD dernière semaine de mai.

Le ratio de promu-es/promouvables n'est pas encore arrêté, il sera communiqué aux recteurs au printemps prochain, qui devront procéder à la répartition du contingent entre les différents départements.

Lire la suite

Il faudra compléter votre dossier sur Iprof (rubrique CV) entre le 26 mars et le 4 avril 2018.

Guide pour remplir son CV [ici](#)

Fiche syndicale de suivi à nous renvoyer par mail [ICI](#)

[Les avis des IEN seront bientôt indiqués sur votre boîte Iprof](#)



Pour celles et ceux qui n'ont malheureusement pas obtenu satisfaction, désormais possibilité de faire une demande d'ineat/exeat ou pour d'autres collègues qui souhaiteraient demander un changement de département

Sachant que ce mouvement complémentaire s'adresse prioritairement aux enseignants qui n'ont pas obtenu satisfaction aux permutations informatisées et aux enseignants dont la mutation du conjoint a été connue après le 30/01/2018 et qui peuvent, à ce titre, bénéficier d'un rapprochement de conjoint.

Les conseils, les modalités, la circulaire de l'IA [LIRE ICI](#)

Demandes avant le 11 MAI 2018 -

COPIES au SNUipp-FSU pour suivi

N'hésitez pas pour toute question



AGENDA provisoire

MARS

17 mars au 7 avril: réunions Infos syndicales SNUipp-Fsu

21 mars : CAPD: refus disponibilités, Départs Cappei, Ddeass, LA PE, Postes adaptés ...

22 mars : grève Fonction Publique. Rendez vous 10 heures Jardins Albert 1er à NICE

Samedi 24 mars: le SNUipp-FSU exceptionnellement ouvert le matin pour le mouvement.

16 au 29 mars : MOUVEMENT à Titre définitif: OUVERTURE du serveur lprof.

PERMANENCES Mouvement tous les jours durant toute la durée du serveur

AVRIL

A compter du 6 avril: accusés de réception du mouvement dans les boîtes prof. Retour à l'IA pour le 13 avril maximum si erreur. DOUBLES au SNUipp-Fsu dans tous les cas.

4 avril : Groupe de travail Rep +

9 avril : CAPD classe exceptionnelle.

A compter du 16 avril: groupes de travail Mouvement (vérification des accusés de réception, priorités médicales ...)

Vendredi 13 avril : groupe de travail à l'IA sur les congés de formation professionnelle

MAI

12 mai: date limite pour les demandes d'ineat/exeat

15 mai: CAPD du mouvement à TD + temps partiels, congés de formation professionnelle...



SNUipp - FSU Alpes Maritimes sur Facebook



CALCULEZ votre retraite: <http://www.snuipp.fr/Calculez-votre-retraite,10078>

PROLONGER SON ACTIVITÉ APRÈS LA LIMITE D'ÂGE : ATTENTION !

Pour les ex-instituts devenus PE (avec au moins 15 ans de service d'instituteurs, conserver "le bénéfice de la limite d'âge" (60 à 62 ans selon la date de naissance) des actifs pour le calcul de leur pension est important. En cas de carrière incomplète et donc de possible décote, cela permet de bénéficier de l'âge d'annulation de la décote des actifs et non de celui des sédentaires, ce qui est plus avantageux. Il faut formuler sa demande auprès de l'IA au moins 6 mois avant d'atteindre la limite d'âge.

[Lire la suite et modèle de lettre](#)

SNUipp-Fsu 06 : <http://06.snuipp.fr> -

Mail : snu06@snuipp.fr

Adresse : 34 avenue du docteur Ménard 06 000 Nice -

Tél : 04 92 00 02 00 -

Fax : 04 93 35 75 52

SNUipp National : <http://www.snuipp.fr>

Pour ne plus recevoir de mails de cette liste, cliquez sur le lien ci-dessous et saisissez votre adresse e-mail :

http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06_infos